

Communiqué de presse
13 juillet 2010 – Cour des comptes

**Rapport au Parlement fédéral :
organisation et fonctionnement de l'ISI**

Le rapport de la Cour des comptes relatif à l'Inspection spéciale des impôts (ISI) s'inscrit dans le prolongement des travaux de la commission spéciale d'enquête parlementaire consacrée aux grands dossiers de fraude fiscale. La commission a en effet souligné l'importance de la réalisation régulière, par la Cour, d'audits sur le fonctionnement de l'administration fiscale. Le rapport de la Cour formule des pistes pour une amélioration du fonctionnement de l'ISI.

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) est l'administration du SPF Finances chargée de lutter contre la fraude fiscale grave et organisée. La Cour des comptes a examiné cinq aspects essentiels de son fonctionnement : les ressources humaines, la sélection des enquêtes fiscales, les indicateurs de gestion, la durée des enquêtes et les dénonciations au parquet.

Si aucun manquement grave n'a été constaté, la Cour estime que l'organisation de cette administration pourrait être améliorée sur quelques points.

L'effectif dont dispose l'ISI est en augmentation depuis 2000 (+ 12,5 %), mais demeure cependant inférieur à celui envisagé dans le cadre de la réforme Coperfin (622 agents contre 493 actuellement). L'effectif de l'ISI étant principalement composé d'agents détachés d'autres administrations fiscales sur une base volontaire, l'ISI est tributaire des candidatures présentées et n'est dès lors pas assurée que tous les services puissent trouver suffisamment de candidats qualifiés intéressés par une affectation.

La mission de l'ISI devrait être plus clairement circonscrite – quant à la nature des fraudes fiscales combattues – afin que chaque administration fiscale travaille conformément à ses compétences propres, tout en assurant une collaboration effective.

L'efficacité de la sélection des enquêtes au sein de l'ISI dépend du nombre et de la qualité des informations reçues concernant des indices de fraude fiscale. L'actuel projet de *gestion des inputs* devrait permettre d'objectiver les sélections et de centrer davantage les recherches de l'ISI sur son cœur de métier. La sélection des enquêtes devrait être améliorée – par le biais notamment d'analyses de risques –, pour diminuer la durée des enquêtes et en augmenter les rendements.

Certains indicateurs de gestion utilisés actuellement par l'ISI devraient être redéfinis pour fournir au management une information plus utile et plus complète sur l'ensemble de ses tâches essentielles, et permettre également de développer une vision stratégique de développement de cette administration.

Les statistiques de recouvrement sont à l'heure actuelle insuffisamment précises et fiables pour déterminer l'impact budgétaire du travail accompli par l'ISI.

L'ISI devrait rendre compte de son action en présentant un éventail plus large de données chiffrées et surtout en commentant davantage les données fournies.

La procédure de dénonciation au parquet des délits et crimes pénaux découverts au cours des enquêtes menées par les services de l'ISI n'est pas appliquée dans tous les dossiers. Le manque de précision des normes administratives en matière de dénonciation accroît en outre le risque que la loi ne soit pas appliquée de manière uniforme.

Dans sa réponse, le ministre des Finances souligne les points du rapport qu'il estime importants et évoque plusieurs développements récents (levée du secret bancaire, collaboration entre les

administrations fiscales et la justice, actions sur le plan international) qui devraient rencontrer certaines recommandations de la Cour.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « L'Inspection spéciale des impôts – Organisation et fonctionnement » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport (60 p.), sa synthèse (2 p.) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur la page d'accueil du site de la Cour : www.courdescomptes.be.

Personne de contact:

Line Emmerechts

Cellule des publications fédérales

Tél. 02 551 89 85